

actifs en biens immobiliers dans tout le Canada, du moins en ce qui concerne leur valeur d'inventaire.

Avant d'en venir à ce que nous proposons de faire avant le 30 juin, je tiens à dire un mot de ce qui ne manquera sûrement pas de survenir si le gouvernement persévère dans son projet actuel. Le ministre des Finances nous a dit qu'il annoncerait avant l'août la date du décontrôle. Quiconque lit le Livre vert constate que la formule favorisée par le gouvernement, c'est la formule normale dite premier entré, premier sorti. Cela signifie que le décontrôle des entreprises devra coïncider avec la fin de leur année financière, et que les conventions cesseront de faire l'objet de contrôles à leur date d'expiration.

Je crois que si nous pressions le gouvernement, nous découvririons qu'il a présentement l'intention d'annoncer le décontrôle pour le 1^{er} janvier. A bien y penser, c'est une idée splendide. L'année financière de 70 p. 100 des entreprises se termine le 31 décembre. Cela signifie donc que 70 p. 100 des entreprises continueront de faire l'objet de contrôles jusqu'au 31 décembre 1978. Cinquante pour cent des conventions collectives arrivent à expiration au dernier trimestre de l'année. Cela veut dire que la négociation de 50 p. 100 de ces conventions sera paralysée pratiquement jusqu'à la fin de 1978. Voilà l'une des raisons pour lesquelles nous insistons sur cette motion aujourd'hui. Ce serait paralyser trop longtemps, à notre avis, les négociations des entreprises et des travailleurs avec le programme de contrôles incohérent en vigueur.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Nous comprenons que l'on redoute dans certains milieux une flambée des prix ou des salaires, une fois que le programme de contrôles sera abandonné et qu'on appliquera des mesures de décontrôle. Nous n'y croyons pas. Nous croyons en revanche qu'il faudrait instituer un dispositif quelconque pour réduire au minimum le risque de ce genre de flambée ou d'inflation anarchique, quel que soit le nom qu'on lui donne. A cette fin, nous recommandons qu'avec la disposition du programme actuel de contrôles le 30 juin, il soit bien entendu que les décisions de la CLI ou du Directeur continueront de s'appliquer pour la période indiquée. Voilà le premier point.

Deuxièmement, le ministère de la Consommation et des Corporations pourrait dorénavant surveiller l'application du programme de contrôle des prix et des salaires. J'ai déjà dit qu'il avait environ 3,000 employés. Il n'aurait certainement pas besoin d'accroître son personnel. Il devrait exercer ce rôle en signalant au public les hausses de prix excessives ou les conventions collectives prévoyant des salaires trop élevés, si jamais cela se produisait.

Nous proposons également que, pendant les 6 ou 12 mois suivant le début du décontrôle, les plus grandes sociétés, dont les 200 plus importantes représentaient environ 54 p. 100 de la population totale au pays, devraient faire l'objet d'une surveillance de la part du ministère de la Consommation et des Corporations. En outre, ces sociétés devraient donner un avis d'au moins 30 jours avant de hausser leurs prix.

De même, pour les 6 ou 12 mois suivant le jour du décontrôle, soit le 30 juin, nous croyons que les syndicats représen-

tant les travailleurs de ces grandes sociétés devraient attendre 30 jours avant de mettre leurs contrats en vigueur. A notre avis, cela permettrait un examen public de la hausse des prix ou des salaires. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) devrait alors pouvoir signaler à l'attention du public tout ce qui lui semble excessif. Nous suggérons qu'au besoin il puisse renvoyer certaines questions au cabinet qui accepterait alors la responsabilité de réduire les hausses de prix ou accords salariaux qui à son avis seraient exorbitants.

Nous soulignons qu'à notre sens cette formule assurerait, pour le moins, que l'explosion des prix et salaires que d'aucuns craignent, mais pas nous, n'aurait pas lieu une fois les contrôles suspendus. D'autre part, s'il se produisait une sorte d'explosion, il serait bon que le gouvernement ait ultimement recours au contrôle des prix et revenus.

Si pour une raison quelconque le marché, qui a bien servi le pays jusqu'ici, certes pendant des décennies, devait moins bien le faire à l'avenir, alors le gouvernement peut se réserver le droit d'imposer des contrôles des prix et revenus, au moins temporairement. Pour ce qui est des contrôles actuels, nous estimons qu'ils ont duré assez longtemps et qu'on devrait y mettre fin. Nous voudrions, si vous préférez, que le gouvernement laisse entendre qu'il est prêt à réimposer le programme de contrôles des salaires et des prix. Ce serait une façon pour lui de s'assurer que les prix et les salaires ne grimpent pas de façon désordonnée après la levée des contrôles.

Voilà notre position. Nous exhortons les députés à appuyer la motion actuellement à l'étude. Nous croyons qu'avec un tel programme, comportant des restrictions fiscales pertinentes, des contraintes monétaires et moins de règlements à l'endroit de l'industrie canadienne, nous pourrions relancer la croissance de notre économie pour qu'elle atteigne 5 ou 6 p. 100 par année avec un minimum d'inflation et de chômage. Les Canadiens le méritent.

Le Canada pourrait avoir le revenu par habitant le plus élevé du monde. Nous devons tous nous efforcer de redistribuer la richesse à laquelle les Canadiens ont droit et non pas la lui retirer comme cela s'est produit jusqu'ici.

● (1550)

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Je ne peux m'empêcher de commencer par comparer . . .

Des voix: Essayez.

M. Broadbent: Mes amis qui siègent à ma droite ont deviné le préambule. Je le répète, je ne peux m'empêcher de commencer par comparer l'ambiance qui règne à la Chambre cet après-midi à celle d'Alice aux pays des merveilles. Le député de York-Simcoe (M. Stevens), qui est le porte-parole du parti conservateur en matière de finances, nous a fait une remarquable démonstration de raisonnement dialectique. Il reste que le programme de réglementation des prix et des salaires, dont le bien-fondé est remis en question dans la motion que nous a présentée l'opposition officielle, est une invention du parti conservateur, puisqu'il a basé sa campagne électorale de 1974 sur ce programme.

M. Fraser: C'est de la malhonnêteté intellectuelle.